

Compte-rendu du Bureau Syndical du Jeudi 30 Novembre 2017 à Privas

Étaient présents : Mme Aïda BOYER, Mme Stella BSERENI, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Maurice QUINKAL, M. Gilbert PETITJEAN, M. Alain LOUCHE, M. Gérard GRIFFE.

Assistaient également en tant qu'invités : Mme Garlann NIZON, M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE, M. Patrick GILLES (CD07).

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h30

1/ Médiation Numérique :

M. Maurice QUINKAL donne la parole à Mme Garlann NIZON pour présenter la médiation numérique avec ses tenants et aboutissants ainsi qu'un état du réseau actuel.

Suite à cette présentation, M. Maurice QUINKAL propose aux membres du Bureau Syndical de continuer cette activité et de proposer un CDI à Mme Garlann NIZON.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité cette décision

2/ Recrutement contractuel :

M. Maurice QUINKAL indique que dans le cadre du projet de site internet mené par le syndicat, M. Mehdi ABBADI avait été recruté en formation en alternance jusqu'au 22 décembre 2017. Afin de finir le projet, M. Maurice QUINKAL propose aux membres du Bureau Syndical de proposer un contrat à M. Mehdi ABBADI du 26 décembre 2017 au 28 février 2018 sur un grade d'adjoint technique échelon 11 avec le régime indemnitaire afférent.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité cette création d'emploi temporaire.

3/ Chambre des Métiers et de l'Artisanat, demande de partenariat :

M. Maurice QUINKAL présente la demande de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin d'intervenir dans 30 demi-journées par an, les accompagner à rédiger un cahier des charges, former les agents, et intervenir une fois par trimestre lors des rendez-vous du numérique.

Mme Stella BSERENI demande quelle contrepartie financière est proposée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

M. Maurice QUINKAL indique qu'il n'est pas proposé de contrepartie financière, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat demande simplement au SMI de fournir ses services aux adhérents de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Les membres du Bureau Syndical, après discussion, ne souhaitent pas étendre l'activité du SMI aux entreprises et décident de ne pas donner suite à cette demande de partenariat.

4/ Modification du traitement des titres restaurants :

M. Maurice QUINKAL propose aux membres du Conseil d'Administration de modifier le financement des titres restaurants, il est proposé de les financer à hauteur de 60% au lieu de 50% à ce jour.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité cette décision.

La séance est levée à 20 h 30.